

FICHE METHODOLOGIQUE

INDICATEUR	DENSITE COMMERCIALE
AXE	ECONOMIE
THEME	COMMERCE

DEFINITION

Nombre d'établissements de commerce de détail pour 1000 Habitants

UNITE

Etablissements pour 1000 habitants

METHODE DE CALCUL

Les activités de commerce de détail correspondent à la division 47 (Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles) de la nomenclature d'activités NAF 2008

$$\frac{\text{Etablissements de Commerce de détail}}{\text{Population municipale}} \times 1000$$

SOURCE

Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

DETAIL DE LA SOURCE

Le référentiel d'entreprises et d'établissements utilisé pour CLAP est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

- Sont inclus dans le champ :
 - les activités agricoles (A17= AZ en NA)
 - le secteur de l'intérim (APET= 7820Z en NAF rév2) avec ses effectifs permanents (les effectifs missionnaires étant exclus des effectifs au 31/12).
- Sont exclues du champ les activités:
 - les activités non renseignées
 - les établissements appartenant aux entreprises de catégorie juridique "7150" (Défense)
 - les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques ou les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (section T NAF rév.2)

OBSERVATION

Le nombre d'entreprises et d'établissements (le stock) fourni par CLAP au 31/12 d'une année (N) diffère du dénombrement au 01/01 de l'année suivante (N+1) réalisé à partir de la source « Répertoire national des entreprises et des établissements (REE-Sirene) » pour les trois raisons principales suivantes :

- Même si la date de référence ne diffère que d'un jour, le changement d'année introduit un nombre important de mouvements, principalement de créations d'entreprises ou de créations d'établissements.
- L'objectif de CLAP étant la localisation la plus précise possible des effectifs salariés, la définition des établissements et entreprises actifs retenue par CLAP est plus large que celle du répertoire des entreprises et des établissements ; par exemple, CLAP retient les syndicats de copropriété, alors qu'ils sont écartés du champ du répertoire.
- Le champ couvert par CLAP est plus large que celui du répertoire. CLAP couvre le champ complet des entreprises et des établissements (hors intérim et défense) ; la source REE-SIRENE porte quant à elle sur un champ plus réduit, constitué des seules activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.